

La Caisse des écoles, à quoi ça sert ?

C'est un Etablissement Public créé au 19^{ème} siècle, qui à l'origine, avait pour but de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Ses compétences se sont étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire.

Que fait la Caisse des écoles du 18^e ?

Elle s'occupe :

- **de la restauration scolaire**

Près de 14 000 élèves déjeunent à la cantine, de la maternelle au lycée. La Caisse des écoles organise les inscriptions, calcule le tarif des familles et les facture chaque mois. Elle répond à toutes les questions qui concernent la cantine.

- **des séjours de vacances d'été :**

La Caisse des écoles organise des séjours pendant les vacances d'été à l'attention des enfants de l'arrondissement de 4 à 16 ans. Plus de 200 enfants partent chaque été.

- **d'aider les écoles dans la réalisation de leurs projets**

La Caisse des écoles aide financièrement les projets des écoles maternelles et élémentaires. Entre 25 000 € et 30 000 € y sont consacrés chaque année.

- **D'aider les familles les plus fragiles**

La Caisse des écoles aide les familles les plus modestes par l'attribution de bons vestiaires à l'occasion des départs d'élèves en classes découvertes.

Bulletin d'adhésion à la Caisse des écoles

Nom :		Prénom :	
Téléphone			
Adresse postale			
E - mail			

Demande à être admis en qualité de membre adhérent de la Caisse des écoles et verse la somme de :

- 5 € à titre de cotisation annuelle*
- 50 € à titre de cotisation décennale

**Délibération D6-2016 du 11 janvier 2016*

A Paris, le :

Signature de l'adhérent :

Règlement par chèque à l'ordre de la « régie de la Caisse des écoles »

adressé sous enveloppe à la Caisse des écoles, 1 place Jules Joffrin – 75018 PARIS



**Je souhaite adhérer
à la Caisse des écoles du 18^{ème}
arrondissement**

**Toute personne majeure,
n'étant pas privée de ces droits civiques, civils ou de famille,
habitant ou travaillant ou étant contribuable
dans le 18^{ème} arrondissement,
peut adhérer à la Caisse des écoles,
participer à l'assemblée générale
et être force de proposition.**

**Pour adhérer,
merci de remplir le bulletin ci-après
et de le renvoyer à l'adresse indiquée,
accompagné de la cotisation demandée.**